

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **30e jour du mois de novembre 2020**, à huis clos, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

**2020-311**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2020-312**

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE (RUES ST-EDMOND ET LAVIGNE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres public) pour des services professionnels pour la réfection des rues St-Edmond et Lavigne;

**CONSIDÉRANT QUE** sept (6) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2020-17 en date du 23 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres ont été analysées par un comité formé de trois (3) personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établissent selon la formule suivante;

(Pointage intérimaire+50) x 10 000

Prix

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de la firme EXP a obtenu le pointage final le plus élevé;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la firme EXP soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres pour des services professionnels pour plans et devis et surveillance dans le cadre du projet des travaux d'infrastructures 2021 - Réfection des rues St-Edmond et Lavigne et ce pour le montant prévu à la soumission soit 83 299,39 \$, ce montant incluant les taxes applicables.

Adoptée

### **2020-313**

#### **OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos a besoin de carburants à la pompe en station-service, pour sa flotte de véhicules (services des travaux publics, des loisirs et de protection incendie);

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres a été lancé en novembre 2020 et qu'aucun soumissionnaire n'a soumis d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos peut conclure de gré à gré tout contrat de moins de 100 000 \$ en vertu de son règlement de Gestion contractuel 2019-290;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le contrat de fourniture de carburant à Suncor Énergie (Pétro-Canada), et ce, le tout pour la période du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2022 et ce aux conditions énumérés suivantes :

- L'entreprise fournira l'essence pour les véhicules et l'outillage de la Ville d'Asbestos au point de service du fournisseur moyennant le prix au litre affiché moins un escompte de 0,0240 \$/Litre incluant les taxes applicables;
- le fournisseur doit remettre à chaque plein une copie de facture sur laquelle doit être inscrit minimalement les données suivantes :
  - La date
  - Le type de carburant
  - Le nombre de litre
  - Le prix au litre à la pompe
  - Le prix au litre incluant l'escompte
  - Le prix final

- À chaque mois, le fournisseur doit produire un état de compte sur lequel apparaîtra chacune des transactions. Les données suivantes doivent y apparaître :
  - Le numéro de référence ou de facture
  - Le montant final de chaque facture
  - Le grand total dû pour le mois
- Le fournisseur s'engage à être ouvert entre **7 h 00** le matin et **21 h 00** en soirée

**QUE** la Ville d'Asbestos se réserve le droit de résilier le contrat sur simple avis écrit de cinq (5) jours, pour l'un des motifs suivants :

- Le fournisseur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- Le fournisseur cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens.
- La Ville d'Asbestos procéderait à l'installation de nouveaux réservoirs de carburant.

Adoptée

**2020-314**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance extraordinaire soit levée de la séance à 6 h 35.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, directeur  
général et greffier suppléant**